

Loi organique de 1983

non du travail pour une durée de 16 ou 20 semaines, uniquement pour leur donner droit aux prestations d'assurance-chômage. Les jeunes Canadiens sont désemparés. Certains ont presque abandonné tout espoir de trouver un emploi avant longtemps.

La répartition par groupes vaut certes la peine d'être mentionnée. Le groupe IV est formé des régions au bas de l'échelle économique, dont la population représente 5 p. 100 de la population des provinces et qui ont besoin d'une assistance maximale. Les régions du groupe III représentent 5 à 20 p. 100 de la population et celles du groupe II, 20 à 35 p. 100. Bien entendu, la plupart des régions vont se trouver dans le groupe I.

Ce ministère devra tenir compte de l'importance des petites entreprises. Les PME, comme on l'a souvent répété, fournissent la moitié des emplois au Canada. C'est le secteur qui a le plus stimulé la création d'emplois ces derniers mois. J'espère que le nouveau ministère mettra l'accent sur les petites entreprises et verra à leur allouer des fonds. Certains ont affirmé qu'à tout prendre, les hommes d'affaires préféreraient les encouragements fiscaux aux subventions. Peut-être, mais je tiens à dire que dans les régions défavorisées, ce ne sont pas tellement les encouragements fiscaux qui vont attirer de nouvelles industries. Il faudra aussi ces subventions.

Il faudrait également accélérer l'étude des projets. En tant que représentant d'un milieu agricole, on m'a souvent demandé d'aller voir ce qui retardait tant les demandes. Évidemment, je me suis adressé aux bureaux régionaux où les fonctionnaires se sont montrés très serviables. Ils m'ont dit maintes fois que ça prenait du temps. Bon nombre d'industries qui songent à s'établir dans une région ne peuvent pas se permettre d'attendre indéfiniment. J'espère que les fonctionnaires de ce nouveau ministère vont étudier les demandes avec beaucoup plus de diligence.

Autre point digne de mention, de nombreuses subventions dépendent de la collaboration tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral. Par exemple, les paiements d'infrastructure sont versés proportionnellement par les deux niveaux de gouvernement. Dans certains cas, l'administration municipale participe aussi. En tant que député fédéral, j'ai déjà fait des démarches auprès de hauts fonctionnaires du bureau régional du MEER. On me disait: «M. Darling, vous n'avez pas du tout à vous en faire. Nous avons fait tout ce que nous avons à faire. Tout est prêt. Le seul problème, c'est que le gouvernement provinciale retarde toute l'affaire». Je communiquais alors immédiatement avec le responsable provincial, qui me répétait la même chose: «Tout va bien. Nous avons fait tout ce que nous avons à faire, mais le gouvernement fédéral n'a pas encore accordé sa sanction royale». Je crois que, comme toujours, il s'agissait de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre, mais je sais que le processus pourrait être accéléré de beaucoup si les deux niveaux de gouvernement s'entendaient pour régler entre eux toute anicroche possible. A deux ou trois reprises, j'ai vu des industriels intéressés abandonner la partie à cause de tracasseries administratives et de retards indus. Comme on leur disait que cela prendrait encore plusieurs mois, ils ont simplement tout laissé tomber. Je connais plusieurs petits industriels du même secteur qui sont encore dans l'incertitude ou qui attendent qu'une occasion se présente. Ce n'est pas ainsi qu'on va créer des emplois.

• (1600)

Je l'ai dit et je le répète, je sais que le gouvernement fédéral se rend compte de la gravité de la situation, qu'il connaît l'état de l'économie. Nous, de l'opposition, ne pouvons qu'émettre des hypothèses, mais je suppose que le gouvernement fédéral devra très prochainement annoncer la libération d'une forte somme pour la création d'emplois.

Il semble que l'économie soit à la hausse, quoiqu'on ait fait état aujourd'hui d'une tendance à la baisse. Espérons qu'il s'agit là d'un phénomène temporaire. Que nous le voulions ou non, l'hiver sera dur sur le marché du travail. Le chômage va sévir dans de nombreuses circonscriptions, sinon dans toutes les circonscriptions canadiennes.

Ce matin, le député de Willowdale (M. Peterson) a cité des chiffres pour illustrer les sommes considérables dont bénéficieront diverses régions dans le cadre du nouveau programme du MEIR. Il a dit, je crois, que le montant alloué à la province de Québec passerait de 98 à 124 millions de dollars. Les provinces Atlantiques vont bénéficier d'un relèvement considérable, puisque leur part passe de 109 à 230 millions de dollars. Mais ma province, l'Ontario, est celle qui a le plus de chômage. C'est peut-être normal, parce qu'elle est la plus peuplée. Mais sa dotation va passer de 33 à 40 millions de dollars, ce qui n'est pas énorme.

J'ai déjà dit que depuis des années je siège au comité du MEER. Jusqu'à il y a un an ou un an et demi, j'avais supposé que le taux de subventionnement du MEER était d'un montant uniforme. J'avais cru que les districts ou régions admissibles ou l'Ontario touchaient des subventions d'à peu près 25 p. 100 du coût en capital de l'outillage et des machines. Et que dans certains cas il était tenu compte du nombre de nouveaux emplois à créer.

C'est lorsque le comité du MEER a visité les Maritimes que mes yeux se sont dessillés. Avec les autres membres du comité, j'ai visité la magnifique province de Terre-Neuve. Quand j'ai entendu dire que le taux de subventionnement n'était pas de l'ordre de 25 p. 100 comme je croyais mais qu'il pouvait aller jusqu'à 90 p. 100, je me suis gratté la tête. Quand j'ai visité le Nouveau-Brunswick, j'ai encore une fois entendu parler de subventions considérables du MEER. Je sais bien qu'il y a beaucoup de chômage dans cette région, mais en certains coins de l'Ontario il y a également d'importantes poches de chômage. J'ai vu que le gâteau n'était pas partagé le plus équitablement possible. Je vois que vous vous apprêtez à vous lever, monsieur le Président, alors je termine mes observations.

M. le vice-président: Le député se lève-t-il pour interroger celui qui vient de parler? Le Règlement prévoit dix minutes de questions et de réponses.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je demanderai au député qui vient de parler d'exposer succinctement la position du parti conservateur, de dire si, étant au pouvoir, il maintiendrait le ministère de l'Expansion économique et régionale. Est-ce qu'il laisserait en place le ministère de l'Expansion économique régionale, comme certains députés l'ont dit, ou est-ce qu'il le supprimerait, ou l'incorporerait à un ministère plus important, comme d'autres députés l'ont dit?